

Conférence de Pascal Even - Assemblée Générale du 19/03/2017

Deux diplomates et un consul

Les traités d'alliance et de commerce signés au début de l'année 1778 entre la cour de France et les représentants des nouveaux Etats-Unis d'Amérique en guerre avec leur ancienne métropole, consacrent, en dépit des hésitations et des prudences de la diplomatie française, les efforts du ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, le comte de Vergennes. Cette alliance improbable entre la Cour de France et les sujets révoltés de la couronne britannique avait certainement, dans l'esprit des négociateurs français, pour but d'affaiblir la Grande-Bretagne, touchée directement dans ses intérêts, et constituait ainsi une revanche sur le désastreux traité de Paris de 1763 qui avait mis un terme à la guerre de Sept ans. Mais cette alliance n'est pas non plus dépourvue de préoccupations économiques tant ce nouveau monde encore en devenir apparaît prometteur pour les intérêts commerciaux et maritimes français.

Pour mettre en œuvre cette alliance et atteindre ses objectifs, l'administration royale a besoin d'avoir sur place, auprès de ce congrès américain encore novice dans le domaine des relations internationales, des représentants chevronnés et solides, capables d'entraîner, lorsqu'il le faut, les membres du congrès américain, mais aussi les retenir dans leurs projets audacieux, sachant faire prévaloir les intérêts français, maintenir et renforcer les liens entre les deux pays, en dépit des efforts déployés par l'Angleterre pour négocier une paix séparée.

Ces nécessités expliquent le choix des hommes effectué par Vergennes pour l'aspect diplomatique, et par son collègue le maréchal de Castries, secrétaire d'Etat à la Marine à partir d'octobre 1780, pour le côté consulaire, économique et commercial. La désignation de Conrad Alexandre Gérard, le négociateur de l'alliance américaine, comme premier représentant de la France auprès du congrès américain à Philadelphie, puis de son successeur La Luzerne, ne doit rien au hasard. Il en est de même pour le titulaire du consulat de France à New York, place commerciale de première importance pour le commerce français.

Les premiers représentants diplomatiques français aux Etats-Unis

Le choix de Conrad Alexandre Gérard comme premier ministre plénipotentiaire permanent de la France aux Etats-Unis d'Amérique septentrionale, a été effectué avec beaucoup de soin par Vergennes. Le ministre a fait choix d'un diplomate confirmé dans lequel il a placé toute sa confiance et qui connaît parfaitement le dossier américain puisque c'est lui qui a négocié les traités d'alliance et de commerce avec les Américains de février 1778.

Né en 1729 en Haute Alsace, docteur en droit de l'Université de Strasbourg, Conrad Alexandre Gérard a déjà derrière lui une longue carrière dans la diplomatie lorsqu'il gagne le continent américain. Il a commencé sa carrière en 1753, à Mannheim comme secrétaire de la légation de France auprès de l'électeur palatin, sous les ordres du baron de Zuckmantel. Après un détachement de deux années à l'Ecole militaire, il poursuit sa carrière diplomatique en devenant, en avril 1761, secrétaire d'ambassade à Vienne auprès du comte du Châtelet tout en conservant une place qu'il avait obtenue à l'Ecole militaire. Il reste dans la capitale

autrichienne où il exercera les fonctions de chargé d'affaires, jusqu'en 1766, date à laquelle il est nommé premier commis du département des Affaires étrangères, avec le titre de secrétaire du Conseil d'Etat. Il occupe ainsi un poste clé au sein du Secrétariat d'Etat et devient, en 1774, responsable de la première division.

Proche collaborateur de Vergennes, il devient par ailleurs, en janvier 1776, commissaire pour les limites, c'est-à-dire qu'il a en charge la négociation des frontières du royaume, une fonction stratégique. C'est encore lui qui négocie le renouvellement de l'alliance avec les cantons suisses en 1777 avant de s'attaquer au dossier américain. Ses services sont appréciés à Versailles comme le montrent les récompenses qu'il reçoit ; le roi lui accorde ainsi en 1767 un huitième de place de fermier général. Au moment de son mariage, en novembre 1768, avec la demoiselle Grossart de Virly, un brevet de pension assure à la nouvelle mariée une pension annuelle de 4500 livres pour lui tenir lieu de douaire. Il sera anobli en 1788

Parmi les dossiers dont il a la responsabilité, le dossier américain prend la première place. Gérard suit en effet avec une très grande attention l'évolution politique des colonies de l'Angleterre en Amérique septentrionale, la détérioration progressive des liens avec la métropole, la volonté d'indépendance qui se dessine et dont la France peut tirer profit pour affaiblir son éternel concurrent, la Grande-Bretagne, et prendre ainsi sa revanche sur le traité désastreux de 1763. Gérard rédige rapports et mémoires à l'attention du ministre et, avec prudence, l'engage à soutenir officieusement puis officiellement les colonies anglaises en révolte¹. C'est lui qui est chargé de recevoir l'envoyé du congrès américain, Silas Deane, de négocier avec lui ainsi qu'avec Benjamin Franklin le traité d'alliance et de commerce souhaité par Vergennes ; c'est lui encore qui a apposé sa signature sur les deux traités à côté de celles des représentants américains. Aussi, lorsqu'il s'agit de désigner un représentant officiel auprès du congrès, c'est naturellement Gérard qui est désigné. L'administration royale doit disposer en effet à Philadelphie d'un homme de totale confiance, d'un diplomate chevronné chargé de coordonner l'action commune contre l'adversaire britannique mais également de faire prévaloir auprès d'un congrès encore inexpérimenté, les intérêts français. Et Gérard aura fort à faire auprès des responsables américains comme le montre la correspondance quasi quotidienne qu'il échange avec Vergennes. Il s'efforce de détourner les Américains de projets aventureux comme celui de la conquête du Canada auxquels certains représentants se montrent favorables, soutient les préliminaires de paix avec l'Angleterre. Dans ce but, il devra lutter contre de nombreux obstacles, notamment ceux suscités par les loyalistes favorables aux Anglais.

Et surtout, les instructions qui lui ont été données à son départ, insistent sur ce point, Gérard doit s'efforcer d'empêcher la conclusion d'une paix séparée entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne même si cette dernière s'efforce de négocier directement avec ses anciennes colonies. La France qui a soutenu les Insurgents, officieusement puis officiellement, n'entend pas être écartée de la négociation de la paix dont elle espère des avantages économiques².

¹, MAE, Mémoires et documents, Etats-Unis 1, n° 4 « Réflexions sur la situation actuelle des colonies anglaises et sur la conduite qu'il convient à la France de tenir à leur égard ».

² MAE, CP Etats-Unis, vol. 1, fol. 159, « Mémoire pour servir d'instruction au sieur Gérard, secrétaire du Conseil d'Etat, allant référer de la part du roi auprès du congrès général de l'Amérique septentrionale », 29 mars 1778.

Le diplomate s'est investi pleinement dans ses fonctions ; il connaît personnellement un grand nombre de représentants qu'il s'efforce de détourner de plans aventureux ou dont il doit déjouer les menées hostiles. Dans sa correspondance, Gérard analyse en effet la conduite des responsables américains et il se montre parfois déconcerté par les contacts qu'il entretient avec eux et qui s'éloignent évidemment des règles et usages diplomatiques traditionnels qu'il a connus dans ses postes précédents. Il déplore en revanche l'esprit de cupidité mercantile des Américains tout en étudiant les opportunités et les perspectives que le commerce des Etats-Unis naissants peut réserver au négoce français. Il ne se contente pas au demeurant d'analyser ces perspectives ; il s'implique en effet directement en organisant une campagne de promotion publicitaire en faveur des produits français. Le représentant de la France souligne par ailleurs l'importance de l'opinion publique aux Etats-Unis et n'hésite pas à utiliser des moyens de communication à sa disposition comme la presse pour faire valoir les positions françaises.

Il n'y a pas jusqu'aux questions militaires dans lesquelles il ne doive intervenir, en assurant la liaison entre le commandement français et le général Washington même si La Fayette se montre quelque peu critique à l'égard du représentant officiel de la France, « Monsieur Gérard ne me paraît pas un homme bien merveilleux mais en lui dictant ce qu'il peut dire, il le dira avec emphase et cela fera l'affaire » écrit-il à l'amiral d'Estaing³. Gérard doit également négocier avec les Américains l'alliance espagnole voulue par Louis XVI et Vergennes dans le cadre du pacte de famille, une alliance rendue indispensable en raison des intérêts espagnols en Amérique. Madrid négocie en effet son soutien aux Insurgents dans le but d'affirmer sa présence dans les deux Florides alors que les Américains ont déjà des vues sur ces territoires. Gérard devra, dans ces conditions, obtenir au moins pour les alliés espagnols Pensacola ; il devra également veiller à la sauvegarde des droits de pêche conservés par la France sur le banc de Terre-Neuve et limiter les ambitions des représentants au congrès dans ce domaine.

A ce rythme trépidant, la santé déjà délicate de Gérard se dégrade et son état d'épuisement physique et intellectuel le conduit à demander son rappel dès la fin de l'année 1778. Il quitte les Etats-Unis en septembre 1779, entouré des hommages rendus à sa compétence et à son dévouement pour la cause américaine et pour l'alliance entre les deux pays. Le Congrès se montre particulièrement élogieux à son égard et décide de faire réaliser son portrait pour orner la salle de ses réunions.

Sa mission américaine remplie, Gérard ne reprendra pas du service au département des Affaires étrangères. Nommé en avril 1780 conseiller d'Etat par Louis XVI qui lui a accordé une gratification extraordinaire, sa pension est fixée en mars 1780 à 15 000 livres. Il regagne alors son Alsace natale. Il avait déjà, en 1776, reçu le titre de « syndic royal » à Strasbourg ; il est nommé, en mars 1781, prêteur royal de la même ville. En 1787, il participe encore à l'assemblée des notables mais démissionne, en juillet 1789, de sa charge de prêteur royal. Il meurt quelques mois plus tard, en avril 1790.

³ Wladimir d'ORMESSON, *La première mission officielle de la France aux Etats-Unis : Conrad Alexandre Gérard (1778-1779)*, Paris, Champion, 1924, p. 157.

Le successeur de Gérard à Philadelphie, le chevalier de La Luzerne

Pour succéder à Gérard, Vergennes fait choix d'un diplomate de carrière qui lui aussi a su faire la preuve de ses compétences dans les postes qu'il a occupés, le chevalier Anne César de la Luzerne. Né en septembre 1741, La Luzerne est plus jeune que Gérard ; il a commencé une carrière militaire qui l'a conduit au grade de colonel des grenadiers de France après avoir été aide de camp du maréchal de Broglie. En 1775, réformé alors qu'il commande le régiment provincial des milices de Caen, La Luzerne entre dans la diplomatie et comme Gérard, il est affecté en Allemagne en 1776 comme ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Bavière, en remplacement du chevalier de Folard, rappelé brusquement. Le poste acquiert une importance toute particulière avec la mort, en 1779, de l'électeur Maximilien Joseph décédé sans héritiers. Sa disparition entraîne en effet la guerre dite de succession de Bavière entre l'Autriche et la Prusse. Durant la crise, La Luzerne fait la preuve de ses talents, notamment dans la négociation du traité de Teschen qui met fin au conflit en mars 1779. La conclusion de la paix en Bavière coïncide avec le retour de Gérard de Philadelphie. La Luzerne est donc désigné par Vergennes pour le remplacer.

A Philadelphie, La Luzerne saura faire preuve de ses talents de diplomate ; il lie des relations étroites avec Washington ainsi qu'avec les membres influents du congrès au point de garantir sur ses biens personnels, en 1780, un emprunt que le gouvernement américain est amené à contracter pour assurer l'approvisionnement de ses troupes ⁴. Il joue un rôle encore plus important dans les négociations qui entourent le rétablissement de la paix avec la Grande-Bretagne. Il obtient, non sans difficultés, que le congrès ne signe aucun traité avec l'adversaire anglais avant la conclusion d'un accord entre Londres et Paris, le traité de Paris de 1783.

Après un séjour de cinq années aux Etats-Unis, La Luzerne regagne la France en 1784, avec, comme Gérard, l'expression de la gratitude du congrès. Son nom sera donné à un comté de la Pennsylvanie. En France, Louis XVI lui manifeste sa satisfaction en le faisant marquis. Après Gérard, le négociateur de l'alliance, La Luzerne apparaît véritablement comme l'artisan de la mise en œuvre de cette dernière. Grâce aux relations qu'il a entretenues avec Washington et les membres influents du congrès, il a, dans des circonstances parfois très difficiles, su négocier la phase finale du conflit et le traité de Paris de 1783, tout en contribuant à l'affermissement des institutions américaines.

Paradoxalement, La Luzerne termine sa carrière comme ambassadeur à Londres où il est nommé en 1788. Dans une note conservée dans son dossier, le nouveau responsable des Affaires étrangères, le comte de Montmorin, défend parmi les candidatures recensées pour le poste, celle de La Luzerne en rappelant le succès de sa mission aux Etats-Unis. On pouvait craindre, ajoute-t-il, que la nomination du diplomate ne fut désagréable au souverain britannique mais ajoute le ministre, les informations dont il dispose laissent penser que La Luzerne sera reçu avec plaisir à Londres y compris par le roi ⁵. La Luzerne meurt dans la capitale britannique en fonctions en septembre 1791.

⁴ MAE, Personnel, fol. 212. Ses appointements à Philadelphie s'élèvent à la somme de 72 000 livres par an auxquelles s'ajoutent 72 000 autres livres pour ses frais de voyage et d'installation.

⁵ Ibid., fol. 215-217, lettre de Montmorin au roi sur la nomination d'un ambassadeur en Angleterre, 12 novembre 1787.

Le consul de France à New York, Hector Saint-Jean de Crèvecoeur.

Michel Guillaume Hector Saint-Jean de Crèvecoeur qui se fait appeler Saint-John de Crèvecoeur est très différent de Gérard et du chevalier de la Luzerne. Il n'a ni leur formation diplomatique, ni leurs connaissances juridiques. Ce n'est pas un diplomate mais un français installé en Amérique, au Canada initialement depuis sa jeunesse. Issu d'une famille de petite noblesse normande, il a fait ses études chez les jésuites de Caen avant de gagner le Canada comme cadet de la marine. Après la chute de Québec, pendant la guerre de Sept ans, il quitte l'armée française et s'établit dans les colonies anglaises, la Pennsylvanie en l'occurrence, fait l'acquisition d'une propriété et épouse une américaine après avoir obtenu la nationalité anglaise⁶. Ruiné par les combats de la guerre d'indépendance, il doit se résoudre à regagner la France.

C'est un esprit curieux, presque un homme des lumières ou tout au moins un physiocrate versé dans les questions agronomiques. Il publiera en 1782 un petit opuscule sur la culture de la pomme de terre et il deviendra à son retour en France membre de la Société d'agriculture de Caen.

Un agronome donc versé également dans les sciences ; il a des talents de cartographe et s'intéresse aux questions techniques mais peut-être et surtout, c'est un économiste qui pressent les capacités du peuple américain servi par des ressources naturelles exceptionnelles. Enfin, c'est un littérateur dont les *Lettres d'un cultivateur américain* connaissent à Londres puis à Paris un incontestable succès.

Crèvecoeur n'est donc pas rompu au travail diplomatique et aux négociations des chancelleries comme ses collègues. Il s'agit avant tout d'un esprit pratique qui connaît très bien le territoire américain et ses populations et qui partage ses idéaux, son esprit d'entreprise et son goût de la réussite. « Les Américains sont les mécaniciens les plus pratiques du monde » écrira-t-il à Madame d'Houdetot le 20 mars 1789⁷. Il est déjà apprécié par les services du secrétariat d'Etat à la Marine par les mémoires qu'il leur a adressés sur les possibilités offertes par les nouveaux Etats indépendants américains pour le commerce français. C'est précisément ce type d'homme que recherche le secrétariat d'Etat à la Marine pour occuper les nouveaux postes consulaires créés aux Etats-Unis, des individus qui connaissent les mœurs et les goûts des Américains, qui se montrent entreprenants et sont susceptibles de développer les relations commerciales de la France avec l'Amérique du nord. La question économique joue en effet un rôle particulièrement important dans la diplomatie française des dernières années de l'Ancien Régime et dans la politique de Vergennes, un rôle qui n'a peut-être pas encore été suffisamment mis en lumière. Pour l'administration royale, les Etats-Unis représentent un marché qu'il importe de conquérir en profitant du conflit qui oppose les anciennes colonies à la métropole coloniale.

La constitution du réseau consulaire français aux Etats-Unis témoigne de cette ambition ; l'ouverture de consulats à Philadelphie, à Boston, à Baltimore, à Charleston sans oublier New York représente pour l'administration de la Marine un investissement non

⁶ Robert de CREVECOEUR, *Saint-John de Crèvecoeur, sa vie et ses ouvrages (1735-1813)*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1883.

⁷ Robert de CREVECOEUR, *op. cit.*, p. 94.

négligeable. Et dans ce contexte, le port de New York occupe une place de choix. Saint-Jean de Crévecoeur représente, dans ces conditions, le candidat idéal pour occuper les fonctions de consul de France dans la place. Enfin, dernier facteur, et un facteur non négligeable dans le choix qui est fait de sa personne, le réseau relationnel qui le soutient et qui est influent à la Cour et dans les départements ministériels ; Crévecoeur est recommandé par la comtesse d'Houdetot et par plusieurs grands seigneurs qui apprécient ses talents. Castries l'a fait revenir de Normandie où il s'était établi à son retour en France et l'a fait travailler plusieurs mois dans ses bureaux afin de profiter de ses connaissances du territoire américain et de ses ressources. Un secteur intéresse plus particulièrement le ministre et ses services mais c'est normal pour le secrétariat d'Etat à la Marine, celui de la construction navale. Crévecoeur connaît bien le sujet ; il a étudié la mâture des navires, connaît fort bien les ressources végétales des Etats américains, les bois de construction, sans parler de ses connaissances géographiques des côtes et de l'intérieur du continent.

Dans son portefeuille de projets que Crévecoeur soumet aux services de Castries, figure notamment la création d'une ligne régulière de paquebots entre Lorient et New York ; les navires, au rythme d'un par mois, sont appelés à développer le commerce entre les Etats-Unis d'une part et la France de l'autre ; ils livreront notamment du charbon de terre qui alimentera les forges françaises. Nommé consul de France à New York avec une circonscription qui s'étend sur le New Jersey et le Connecticut, le 22 juin 1783, Crévecoeur gagnera son nouveau poste en novembre suivant sur le premier navire de la nouvelle ligne qu'il dirigera directement, parallèlement à ses fonctions consulaires, pendant trois ans.

L'année suivante, il effectue, à la demande des services de Versailles, une longue mission à l'intérieur du pays afin d'identifier et de recenser les bois susceptibles d'être employés dans la construction navale et il expédie les échantillons demandés qui seront transmis dès réception à l'Académie des sciences. Son intérêt pour la botanique apparaît encore dans sa participation à la création d'un jardin botanique à New Haven⁸. Toutefois, dans le même but, il envoie également des laines collectées dans les Iles Elisabeth, afin d'en tester les qualités dans les différentes manufactures du royaume.

Son esprit inventif favorise les expérimentations qu'il tente à la demande des bureaux de Versailles et notamment la recherche de bois propres à donner des courbes et des bordages. Il fait ainsi construire une corvette selon de nouveaux principes, ceux du sieur Peck, fait effectuer des essais toujours pour la marine, comme des poulies à cylindre, transmet des informations sur les expériences faites en Angleterre et aux Pays-Bas d'un goudron de charbon de terre destiné à améliorer la conservation des bâtiments.

De façon pragmatique, il s'emploie à faire connaître les produits manufacturiers ainsi que les matières premières que les Etats-Unis sont susceptibles de produire et qui peuvent être utilisés par les manufacturiers français. De la même manière, il s'efforce de convaincre les négociants français d'adapter leurs productions aux goûts et habitudes des consommateurs américains.

Toutes ces expérimentations répondent aux préoccupations du ministère et Crévecoeur indique qu'en 1786, il est rappelé par le ministre en France pour communiquer à ses services ses réflexions sur l'amélioration du commerce, de la marine et de l'agriculture et faire, sous

⁸ Robert de CREVECOEUR, *op. cit.*, p. 114.

les yeux du ministre, des expériences sur des voitures à essieux roulants destinées à faciliter le trainage des canons et des pièces de bois dans les ports du royaume.

Comme plusieurs de ses collègues considérés comme trop liés à l'Ancien Régime, Crévecoeur sera rappelé en décembre 1792 ; il lui manque quelques mois seulement pour pouvoir bénéficier d'une pension ; aussi essaie-t-il de défendre ses intérêts auprès des nouveaux responsables du ministère. En faisant appel non à la générosité de la Nation, mais à sa justice, il rappelle l'influence de ses écrits sur le vent de liberté qui après avoir soufflé sur les colonies anglaises d'Amérique du nord a atteint la France. Il serait cruel, affirme-t-il, qu'une révolution que ses écrits ont servi à préparer devienne la source de ses malheurs. Pour apitoyer ses correspondants, Crévecoeur rappelle que « dans un tems où le despotisme regnoit encore en France, j'ai osé élever la voix en faveur de la liberté et de la tolérance » et que ses Lettres d'un cultivateur présentaient aux Français « un tableau de la simplicité des mœurs fondée sur l'égalité des droits »⁹.

Toutefois, sans rien ôter aux talents ainsi qu'à la créativité du personnage, des travaux récents ont révélé que le parcours politique de Crévecoeur avait, dans les faits, été un peu moins favorable à la révolution américaine¹⁰. Déjà, à la fin de son séjour américain, des réserves avaient été formulées par le personnel diplomatique français sur son attitude jugée un peu trop favorable à l'Angleterre.

De fait, si Crévecoeur ne retrouve pas un poste, il a la satisfaction de conserver des liens, certes tenus, avec l'administration des Affaires étrangères puisqu'il a marié sa fille, en 1790, avec le secrétaire de la légation de France à Philadelphie, Louis Guillaume Otto, ancien secrétaire particulier de La Luzerne, promis à un rôle important dans la diplomatie du Directoire et de l'Empire.

Avec Gérard, La Luzerne et Crévecoeur, l'administration royale avait fait choix de trois agents compétents, trois personnalités et trois caractères, qui illustrent l'importance accordée par Louis XVI et ses ministres aux relations avec le nouvel Etat américain.

⁹ MAE, Personnel, fol. 239.

¹⁰ Claude MOISY, « Crévecoeur à la naissance des Etats-Unis », *Revue d'histoire diplomatique*, 2015, n° 2.